



Siège social : 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or – 94114 ARCUEIL
Adresse postale : CS 40300 – 94114 ARCUEIL Cedex
Courriel : secretaire.agasm@gmail.com
N° SIREN 428434 229
N° SIRET 428 434 229 00145

PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020
28 novembre 2020

Introduction

Cette année a été marquée par la pandémie du coronavirus qui a obligé les amicales à restreindre leurs activités. C'est pour cette raison que le congrès n'a pu se tenir comme prévu et que nous avons organisé l'assemblée générale dans le respect des contraintes du moment.

En conformité avec l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 « portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeant des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid.19 », nous proposons que le conseil d'administration adopte, cette année, la convocation d'une assemblée générale ordinaire répondant aux conditions permises par le législateur, c'est-à-dire sans que les membres et autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, ce afin de protéger leur santé et leur sécurité et ceci, quelle que soit l'évolution des règles du confinement.

Les rapports moral, financier et le budget 2021, validés par le CA, ont été envoyés aux membres actifs. La procédure adoptée pour les valider a été close le 27 novembre 2020.

Consultation

1271 membres actifs, ayant acquitté leur cotisation, ont été appelés à voter sur 3 résolutions
Le vote a été contrôlé par Joël Mainguy, désigné comme personne qualifiée auprès du président.

1. Résolution 1 - Rapport moral

Les effectifs : Ils comprennent les membres actifs et les MHA, les ADEX et les veuves à jour de leur cotisation (la cotisation est prise en charge pour partie par l'amicale). Le nombre des adhérents actifs correspond à celui des membres à jour de leur cotisation. Déterminé par le signalement des amicales au trésorier national il permet d'arrêter, au 30 juin de l'année en cours, le montant du versement des quotes-parts versées à la FAMMAC.

Cette année le nombre des actifs est de 1363 : l'évolution est peu sensible sur les trois dernières années.

L'AGASM regroupe, à ce jour, 1511 membres.

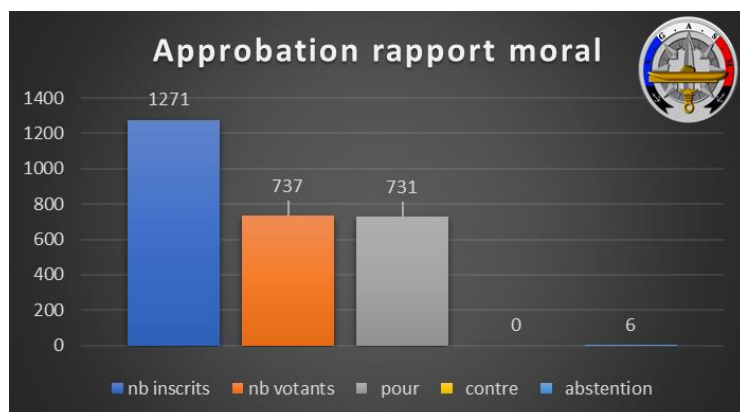
Cette année se caractérise par 49 démissions ou radiations, 76 adhésions ainsi que le décès de 41 de nos camarades (cf. annexe 1).

La vie des amicales : Le respect rigoureux des règles imposées par les événements du printemps a fortement contrarié les activités de nos amicales.

Elles ont néanmoins veillé au respect du devoir de mémoire en s'associant aux cérémonies patriotiques qui avaient été maintenues.

Toutes ont porté attention à maintenir les liens avec les adhérents que ce soit par téléphone ou messagerie. Souvenir de patrouilles, le familigramme a ainsi été mis en vigueur profit de membres isolés.

Résultat du vote :



<i>Inscrits :</i>	1271
<i>Votants :</i>	737
<i>Pour :</i>	731
<i>Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	6

Le rapport moral est adopté à la majorité

2. Résolution 2 - Rapport financier

Au titre de l'année 2020, 1 363 membres cotisants pour une remontée des quotes-parts (QP) de 19 096,00 €.

Au 30 juin 2020, fin de l'exercice 2019/2020 - **1 271** remontées de QP de 17 794,00 €.

Au 30 juin 2019, nous avons, sur le budget annuel prévisionnel un « manque à gagner » de 1 302,00€ (soit 96 Membres).

Pour mémoire, lors de l'exercice précédent, 196 membres n'avaient pas réglé leur cotisation : la progression dans le versement des QP est fort satisfaisante.

BALANCE Exercice 01.07.2019 – 30.06.2020		
AVOIR	Au 01-07-2019	Au 30-06-2020
Espèces	0.00	0.00
La Banque Postale	9 798.60	21 249.46
Livret « A »	30 647.85	30 877.71
TOTAUX	40 446.45	52 127.17

RÉSULTAT : 52 127.17 - 40 446.45 = + 11 680.72 €

Le rapport du vérificateur aux comptes fait l'objet de l'annexe 2.

La gestion financière a été guidée par deux principes :

- le recouvrement du maximum des cotisations en retard
- le strict respect du budget.

L'action volontariste des trésoriers d'amicales a permis de répondre avec qualité au premier point : ils en sont ici remerciés

Une attention particulière à la limitation des dépenses a permis le respect du budget.

Bilan financier 2019-2020 et budget prévisionnel 2021

Bilan financier exercice 1-07-2019 au 30-06-2020		
	Recettes	Dépenses
Quote-parts Agasm/Fammac	20 124,50	5 550,00
Produits financiers et frais gestions	229,86	223,00
Frais Postaux		180,81
Frais secrétariat		74,89
Frais Ordinateurs		56,39
Retour amicale congrès	2 580,00	
Menues dépenses diverses		912,42
Colifichets	1 076,00	1 864,25
Assurances		3 050,87
Plaques mortuaires	1 880,00	3 760,00
Allocation amicales		708,02
Frais réunion CA, AG		61,20
Charges memorails sous-marinières		222,05
Fleurissement		80,00
Bertheaume		498,00
Dons	1 000,00	
Divers	103,05	1 450,00
total	26 993,41	18 691,90
Resultat :		8 301,51
Ecart stock début et fin exercice (colif.)		2 343,30
Ecart Inventaire stock physique		452,20
Résultat net		10 192,61

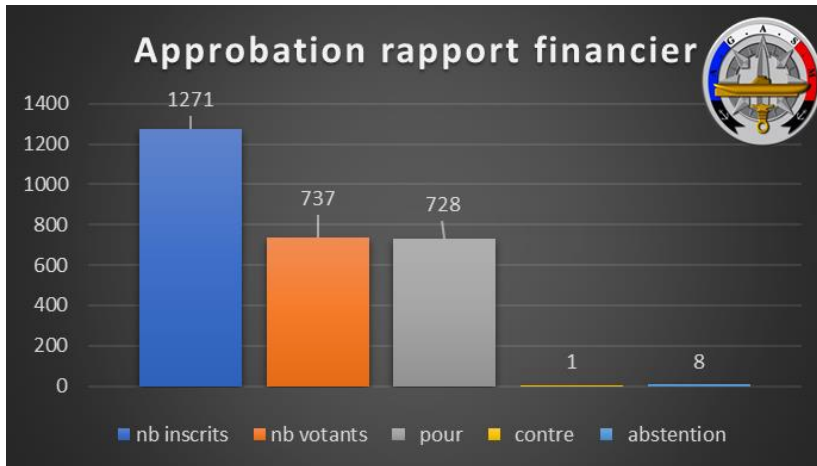
A l'Actif	
Compte courant	21 249,46
Epargne livret A	30 877,71
A recevoir	569,05
Valeurs immobilisées (stock)	7 361,30
Total de l'Actif	60 057,52

Au Passif	
Avoir au report début d'exercice	20 908,28
Résultat net de l'exercice	10 192,61
Provisions pour Mémorial	21 651,02
Contribution budget encyclopédie SM	1 000,00
Chèques émis non débités	2 771,61
Collecte SAN JUAN	3 534,00
Total du Passif	60 057,52

Budget prévisionnel 2020/2021	
	Budget 20/21
	En €
Ressources	
Cotisations des amicales AGASM	18 500,00
Dons pour mémorial des sous-marinières	100,00
Ventes de colifichets	3 000,00
Produits financiers	300,00
Recettes diverses	1 100,00
Ventes plaques mortuaires	1 500,00
Dons	4 000,00
Total des ressources	28 500,00
Dépenses	
Fournitures de bureau (Pap. Informat.)	200,00
Frais fonct. Ordinateurs	100,00
Frais Postaux	350,00
Frais gestion cptes bancaires	250,00
Frais réunion C.A, A.G. et congrès	300,00
Versement FAMMAC Quote-part adhés.	5 800,00
Frais liés à revue "plongée mensuelle"	200,00
Frais édit. et diffus. Plongée Illustrée	2 500,00
Achats des colifichets	4 000,00
Charges mémorial des sous-marinières	500,00
Primes assurance AGASM & amicales	3 100,00
Frais de fleurissement hors mémorial	600,00
Menues dépenses diverses	1 200,00
Allocations aux amicales	2 500,00
Frais entretien Musée Bertheaume	400,00
Autres (dons encyclo. vers amicales)	4 000,00
Total des dépenses	26 000,00

Résultat courant	2 500,00
Ecart stock début et fin exercice (colifichets)	- 500,00
Résultat net	2 000,00

Résultat du vote :



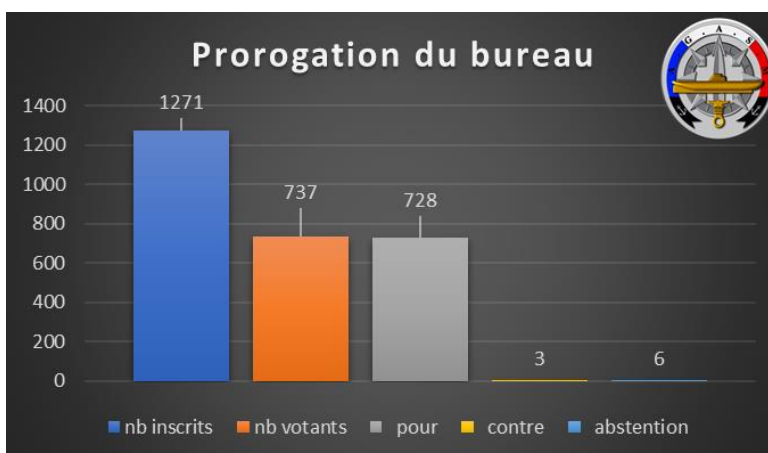
Inscrits : 1271
Votants : 737
Pour : 728
Contre : 1
Abstention : 8

Le rapport financier est adopté à la majorité et quitus est donné au trésorier national.

3. Résolution 3 - Prorogation du bureau et des délégations pour un an

Fonction	Titulaire
Président	Dominique SALLES
Vice-président	Richard LESEUR
Secrétaire général	Gérard DAVID
Trésorier	Pascal BOSSEUR DIT TOBY
Trésorier adjoint	Guy PERRIN
Historien Archiviste	Jehan MARION

Résultat du vote :



Inscrits : 1271
Votants : 737
Pour : 728
Contre : 3
Abstention : 6

Le bureau et les délégations sont prorogés pour un an jusqu'à la prochaine AGO en septembre 2021 à Cherbourg.

Propos du président

Les circonstances exceptionnelles rencontrées et, notamment, l'annulation du congrès annuel au cours duquel devaient se tenir, consécutivement, le conseil d'administration et l'assemblée générale ordinaire nous contraignent à en modifier le calendrier et le déroulement selon une procédure développée en annexe

Ces mêmes situations ont gelé bon nombre de nos activités et battu en brèche les projets ou ambitions développés lors de notre dernière assemblée générale.

Etaient alors évoqués :

- la dynamisation des rencontres entre équipages et amicales,
- notre concours en soutien de la FOST tant pour le recrutement que pour la fidélisation,
- le besoin de disposer de témoignages
 - de marins d'active embarqués, qu'ils soient membres de nos amicales ou délégués par les « équipages matelots »,
 - de camarades engagés avec succès dans des deuxièmes carrières fructueuses et que nous devons amener à nous rejoindre,

- la continuation de nos actions dans le domaine de la mémoire.

Tous ces points restent d'actualité et nous sommes assurés de la confiance de la FOST et de son soutien pour jouer, en cohérence, une partition propre à attirer des jeunes.

La cérémonie à la mémoire de l'Eurydice devrait être reportée au premier weekend de mars 2021, au plus près de la date anniversaire de la disparition. Ainsi que ce fut fait pour le sous-marin Morse à l'initiative de l'amicale SAPHIR et dans le respect des règles imposés par la situation présente, nous porterons également une attention particulière aux 80èmes anniversaires des disparitions des sous-marins Narval et Souffleur respectivement disparus en novembre 1940 et juin 1941. Ces commémorations restent bien entendu dépendantes d'une situation que nous ne maîtrisons pas.

Nous devons saluer l'engagement de nos porte-drapeaux qui tiennent leur rang avec honneur, leur présence témoignant de l'attachement de l'AGASM aux cérémonies patriotiques. Par ailleurs, je ne puis manquer de souligner l'attention constante que nos amicales portent à leurs membres et notamment aux plus anciens d'entre nous.

Les forces sous-marines nous donnent, cette année, un exemple patent en matière de résilience et d'adaptation à la situation du moment : en plein confinement

- le SNLE sortant d'IPER réussit le tir d'acceptation réalisé,
- les équipages maintiennent la permanence à la mer, au prix des contraintes d'une « pré-patrouille » en isolement.

La constance de l'engagement de nos successeurs nous oblige : sachons à notre tour et dans le strict respect de règles imposées maintenir la permanence des liens entre nos membres et la vitalité de notre association. Ceci est d'autant plus vrai que débute un nouveau confinement.

Prochains congrès

Le 69^{ème} congrès national de l'AGASM se déroulera en septembre 2021 à Cherbourg-en-Cotentin à l'invitation de l'amicale Ondine. Ce sera l'occasion de fêter le 70^{ème} anniversaire de notre association. Restant étroitement liée à la pandémie Covid 19 et aux contraintes associées, la tenue de notre rassemblement annuel ne peut, à ce jour, être garantie.

Le même raisonnement est valable pour le 57^{ème} congrès international qui devrait se tenir à Karlskrona (Suède) en mai 2021.

Le président national



Annexe 1
IN MEMORIAM

BOISSON Philippe
YVINEC Georges
LEVAVASSEUR Claude
TIJOU Alain
D'ARBONNEAU Thierry
BOUGET Vincent
MOULIN Sylvestre
ANDREW Éric
TURPIN Jean Pierre
SENE Daniel
BLADINIERES Francis
JEGADO Michel
TROULLIER Jean François
SERVE Yvan
HUETE Michel
PREVOST Gérard
QUÉRÉ Christian
MARQUER Joseph (Aumônier)
LE RU Marcel
VIDAL Marc
LE TOUCHE Jean-Claude
PAULIN Michel
CAMBIEN Yvan
DE SOLMINIHAC Jean-Marie Gildas
L'HOSTIS Jean
LAROCHE Robert
ROPERS Michèle
ROUSSELLE Patrick
VALERO Raymond
LE GURUN Alfred
BUCHAILLET Jean-Pierre
LOMBARD Paul
THOMAS Yves
AVEZ Bernard
LE GUEN Gérard
CRETTE Gaston
BAUDIN Bernard
BROICHOT Jacques
LE BOT François
CHEFTEL Jean Yves
GOIC Robert

**Rapport à l'assemblée générale
de l'Association Générale des Anciens Sous-Mariniérs
sur le contrôle des comptes de l'exercice 2019/2020**

En accord avec le mandat qui nous été confié lors de l'Assemblée générale du 21 septembre 2019 à Bagnoles- de-l'Orne, avons :

- procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;
- constaté que le bilan ainsi que le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité ; les contrôles effectués, par pointages et sondages, ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, recommandons à l'assemblée générale

- d'approuver les comptes présentés,
- d'en donner décharge aux organes responsables,
- de donner quitus au trésorier pour la qualité de son action.

Fait à Plabennec le 9 novembre 2020

François CREANCY

